

ANNEXE 4

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

1. Opérations de politique monétaire

1.1. Jours d'ouverture

La Banque est ouverte tous les jours de l'année, à l'exception des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés dont la liste figure sur le site de la BCL : www.bcl.lu

1.2. Heures d'ouverture

Opérations sur actifs négociables :

- Opérations avec Clearstream Banking S.A. : en fonction des heures d'ouverture de Clearstream Banking S.A.
- Opérations avec LuxCSD S.A. : en fonction des heures d'ouverture de LuxCSD S.A.
- Opérations MBCC : la contrepartie désirant recourir au MBCC est tenue d'aviser la BCL avant 16h, heure de Francfort et doit déposer les titres proposés en garantie auprès du dépositaire étranger avant 16h45. Les titres déposés après cette heure limite ne sont pris en considération que pour les crédits accordés le jour ouvrable bancaire suivant.
- Opérations utilisant les liens de Clearstream Banking S.A. et de LuxCSD S.A. avec d'autres dépositaires : en fonction des horaires déterminés par Clearstream Banking S.A. ou LuxCSD S.A.

Opérations sur actifs non-négociables : les opérations de mobilisation et de retrait de créances peuvent être effectuées de 9h à 16h.

2. Opérations des systèmes de paiement brut en temps réel (TARGET2)

2.1. Jours d'ouverture

La Banque est ouverte tous les jours de l'année, à l'exception des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés dont la liste figure sur le site internet de la BCL : www.bcl.lu.

Le service de support est ouvert de 6h30 à 19h00 les jours d'ouverture de TARGET2.

2.2. Heures d'ouverture

2.2.1. Participants TARGET2-LU

- Paiements en faveur de particuliers (MT103) : de 7h à 17h,
- Paiements interbancaires (MT202) : de 7h à 18h,
- Accès à la facilité de dépôt ou à la facilité de prêt marginal: depuis 7h jusqu'à 15 minutes après la clôture du système de paiement TARGET2-LU. Ce délai

est porté à 30 minutes le dernier jour de la période de maintenance des réserves,

- Participation aux cycles de nuit dans TARGET2 selon les horaires des systèmes auxiliaires pour lesquels les conventions adéquates ont été mises en place.

2.2.2. Participants indirects à TARGET2-LU

- Transferts entre comptes : de 9h à 16h,
- Paiements de la BCL liés aux opérations de politique monétaire et aux opérations sur réserve de change : de 9h à 18h,
- Accès à la facilité de dépôt ou à la facilité de prêt marginal : depuis 9h jusqu'à 15 minutes après la clôture du système de paiement TARGET2-LU. Ce délai est porté à 30 minutes le dernier jour de la période de maintenance des réserves.

3. Operations Target2 Securities (T2S)

3.1 Jours d'ouverture

T2S est ouvert tous les jours à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés suivants : 25 décembre, 26 décembre et 1er janvier.

Les livraisons de titres franco (sans paiement) peuvent être instruites et débouclées n'importe quel jour ouvrable de T2S.

Les livraisons de titres contre paiement, ainsi que les transferts de liquidités impliquant les comptes espèces dédiées (DCA) de T2S, sont instruits et débouclés les jours ouvrés de la devise utilisée. Le calendrier Target2 s'applique pour les règlements en euros.

Le service de support est ouvert de 6h30 à 19h00 les jours d'ouverture de TARGET2.

3.2 Heures d'ouverture

Une journée T2S est composée de trois périodes principales :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| - « Night-time settlement » : | 08:00 pm – 03:00 am |
| - « Maintenance window » : | 03:00 am – 05:00 am |
| - « Real-time settlement » : | 05:00 am ¹ – 06:00 pm |

¹ Ou avant 03:00 am si la période NTS s'est terminée anticipativement.

Les horaires suivants sont à considérer pour les activités de fin de journée :

- Clôture des activités de livraison contre paiement : 04:00 pm
- Limite pour la mise en place de « Cash Settlement Restrictions » : 04:00 pm
- « Optional Cash Sweep »² : 04:30 pm
- Limite pour instruire un « INBOUND LIQUIDITY TRANSFERS »³ : 05:40 pm
- « Automatic Cash Sweep »⁴ : 05:45 pm
- Limite pour la mise en place de « Securities Settlement Restrictions » : 06:00 pm
- Clôture des activités de livraison franco : 06:00 pm

4. Opérations TARGET Instant Payment Settlement (TIPS)

4.1 Jours et heures d'ouverture

La plateforme TIPS est ouverte en continu (24h/24) tous les jours de l'année pour le règlement des ordres de virements instantanés.

Le service de support est ouvert de 6h30 à 19h00 les jours d'ouverture de TARGET2.

4.2 Spécificités de la journée TIPS

Pour les opérations en euros, certains processus et opérations dans TIPS requièrent la disponibilité de TARGET2 selon des horaires définis :

- transferts de liquidité entre les DCA TIPS et un compte TARGET2 :
toute la journée pendant les jours d'ouverture de TARGET2, sauf entre 06:00 pm et 07:30 pm et pendant les périodes de maintenance journalière (de 10:00 pm à 01:00 am).
- changement de journée TIPS : à la fin de la journée TARGET2 (notification de la fin de TARGET2 peu après 06:00 pm)

² Transfert automatique et optionnel des balances du DCA T2S vers le compte Target2.

³ Transfert d'une balance cash du compte Target2 vers un compte espèces dédié (DCA) de T2S.

⁴ Transfert automatique et obligatoire des balances du DCA T2S vers le compte Target2.

5. Opérations en espèces

5.1. Jours d'ouverture

La Banque est ouverte tous les jours de l'année, à l'exception des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés dont la liste figure sur le site de la BCL : www.bcl.lu

5.2. Heures d'ouverture

Cf. annexe 2 : Dispositions relatives aux versements et prélèvements de fonds par les organismes financiers auprès de la BCL.

-